



LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Protéger l'environnement global



Energie propre
(Crédit photo : Getty Images)

L'élimination des déchets et le recyclage

Le volume de déchets généraux (non industriels) au Japon devient problématique, excédant 50 millions de tonnes depuis 1990. Il est estimé que les sites d'élimination de déchets atteindront leur limite dans quelques années, et l'incinération des déchets produisant une pollution aux dioxines, le recyclage est important en tant que solution visant à réduire le volume d'ordures.

Le taux de papier usé récupéré au Japon en 2010 était de 78,3% du volume de production, et le taux d'utilisation (le pourcentage de papier retraité utilisé dans la fabrication de papier) était de 62,5%, soit l'un des taux de recyclage de papier les plus

élevés dans le monde.

La Loi sur le recyclage des récipients et des emballages, entrée en vigueur en avril 1997, tient les fabricants responsables du recyclage des bouteilles en polytéréphtalate d'éthylène (PET) et en verre, ainsi que des emballages en papier et en plastique. Ces récipients représentent de 20 à 30% du poids total des ordures générales jetées par les ménages japonais, mais en raison de leur taille, ils représentent 60% du volume total. Cette loi est basée sur la division des coûts de l'élimination des ordures entre les sociétés, les consommateurs et les municipalités, au lieu des coûts d'élimination qui étaient auparavant couverts par les impôts. Lorsque les consommateurs jettent des récipients, ils doivent procéder à un tri préliminaire pour les zones de collecte

désignées par la municipalité, d'où ils sont prélevés pour être recyclés par les fabricants. A partir d'avril 2000, les emballages en papier et en plastique seront également soumis au recyclage en vertu de cette loi.

Les produits électriques mis au rebut par les foyers japonais sont quasiment tous éliminés dans des décharges. La Loi sur le recyclage des appareils électroménagers désignés a été promulguée en 1998 pour tenter de réduire le volume de l'élimination dans ces décharges.

Les mouvements pour la protection de l'environnement

Par rapport aux groupes de protection de l'environnement dans les pays occidentaux, ces groupes au Japon opèrent à une plus petite échelle et existent depuis moins longtemps. Le plus grand groupe de protection de la nature au Japon, qui serait l'association Wild Bird Society du Japon, compte 40 000 membres. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) du Japon regroupe également 43 000 membres, en incluant les membres collectifs, et la Société pour la Conservation de la Nature du Japon, 24 000. Le Japon a plus de 5 000 petits groupes pour la préservation de l'environnement. Ces groupes, qui jouent un rôle important dans la mise en oeuvre des efforts au niveau communautaire, ont un nombre d'adhérents limité, mais il est anticipé qu'ils progresseront considérablement à l'avenir. Les ONG (organisations non gouvernementales) sont aussi actives à l'étranger.

Il y a aussi un mouvement national de fiducies suivant lequel des personnes se rassemblent en un groupe pour partager le coût d'une parcelle de terrain (dans une zone qui est écologiquement détériorée) dans le but de la préserver. Ce terrain peut également être donné à la fiducie. Cette tendance, dont les mouvements essentiels ont vu le jour à Shiretoko, Hokkaido, et Tenjinzaki, Wakayama, s'est répandue dans tout le pays. La préservation ne se limite pas aux forêts et aux marais, mais couvre également des étendues de verdure dans les

villes. Afin de promouvoir des marchés pour des produits, matériaux, et services sans danger pour l'environnement, des sociétés et groupes privés, des groupes locaux communautaires, et l'agence de l'Environnement (actuel Ministère de l'Environnement) ont formé en février 1996 un réseau pour encourager les achats de ce genre. Des recommandations furent émises auprès des consommateurs pour les inviter à donner la priorité à l'achat de produits et services sans danger pour l'environnement.

Les municipalités de chaque communauté font de leur mieux pour encourager des développements régionaux qui prennent en considération l'environnement, tels que la conservation d'énergie et le recyclage. Yakushima, un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la préfecture de Kagoshima, essaie de préserver l'environnement par le biais de mesures consistant à réduire au minimum l'élimination des déchets, en ayant recours au compostage des déchets provenant des cuisines et au recyclage des huiles alimentaires en carburant pour les automobiles.

Pour aider les étudiants à prendre conscience par eux-mêmes de la préservation de l'environnement et à réaliser des études dans ce domaine, l'agence de l'Environnement a, en 1995, lancé un appel à la participation d'élèves d'écoles primaires et de collèges au Junior Eco Club. Des activités indépendantes incluent des contrôles de la vie aquatique, des observations astronomiques, de recyclage de canettes,



Zone de préservation de l'environnement naturel de Tenjinzaki

Le mouvement de la Société pour la conservation des sites et monuments au Japon a commencé avec les mesures de préservation de l'environnement naturel du cap de Tenjinzaki, du département de Wakayama. (Crédit photo : Association de préservation de la nature de Tenjinzaki)



ainsi que des échanges parrainés par des bureaux administratifs à travers le pays. En 2010, il y avait 3 000 groupes et environ 170 000 personnes prenant part à leurs initiatives.

La coopération environnementale du Japon

Le programme de l'APD du Japon couvre des problèmes environnementaux divers. Des exemples incluent le maintien de la qualité de l'eau, des services d'égout, l'élimination des déchets, des mesures contre la pollution environnementale telles que la prévention de catastrophes, la préservation des forêts, et la prévention de polluants atmosphériques et contaminants de l'eau. La conservation d'énergie et les technologies de nouvelles énergies font partie des centres d'intérêts de la coopération environnementale du Japon. En vertu de l'Initiative pour le développement durable à l'horizon du 21^{ème} siècle, qui a été annoncée par le gouvernement en 1997, le Japon s'est engagé dans différents efforts de coopération environnementale, un exemple étant la création d'un réseau de surveillance des pluies acides en Asie orientale. Afin d'aborder les problèmes de la conservation à l'échelle mondiale qui ne peuvent pas être résolus par le biais de la coopération bilatérale, le Japon participe également en tant que nation dont la contribution est essentielle aux actions de différents organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'intérêt que portent des compagnies japonaises au reboisement et à la restauration des forêts – aussi bien au Japon qu'à l'étranger – est en augmentation et contribue à la prise de conscience du grand public. Mitsubishi Corporation, l'une des grandes maisons de commerce japonaises,

met actuellement en œuvre des projets expérimentaux pour la restauration des forêts tropicales en Malaisie et au Brésil. Une forêt tropicale, une fois détruite par abattage, perd sa terre végétale en raison des eaux de ruissellement provoquées par les pluies torrentielles. La durée pour la restauration de ces sites dans leur état d'origine avait été estimée entre 300 et 500 ans, mais les recherches récentes sur les techniques de reboisement, basées sur un concept émis par M. MIYAWAKI Akira, professeur honoraire de l'Université nationale de Yokohama, ont clairement indiqué que la restauration pourrait avoir lieu sur des durées plus courtes.

En outre, de nombreuses maisons de commerce et sociétés de fabrication de papier sont activement impliquées dans le boisement à l'étranger.



Eco-tourisme
(Crédit photo : Mitsubishi Corporation)